

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

ESAT PEP GIENNOIS

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

ESAT PEP GIENNOIS
« Domaine des Noues »
45570 DAMPIERRE EN BURLY

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle ASP (Accompagnement Social et Professionnel)

- Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT SERPVIPEP, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décloisonner les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le développement du numérique
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Réfléchir à l'optimisation de la GED au niveau du pôle
- Réorganiser les missions des comptables suite à l'installation du service gestionnaire s de paie
- Accompagner de la mise en place l'annualisation avec la révision des plannings
- Réaliser des projets en commun
 - Pour les ESAT : Journée de travail avec l'ensemble des professionnels des 2 ESAT (25/01/2024)
 - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (3 par an)
 - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention et de facilitation d'accès aux soins
 - Début de la mise en place d'un Projet personnalisé unique pour les usagers accompagnés par plusieurs structures du pôle

- Formations des professionnels

Suite à la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations ont été élaborés au niveau de chaque pôle. Ce nouveau périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2024, 16 formations ont été mises en place sur le pôle :

- 6 sont des formations qualifiantes si on intègre les 2 apprentis
- 2 formations ont intégré des usagers des structures :
 - La formation sur l'autodétermination avec la participation de 22 usagers (ESAT).
 - La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 17 résidents.
- L'analyse de la pratique a concernée 56 professionnels, elle a été financée sur les fonds associatifs mutualisés.

Intitulé formation	Nbre heures	ESAT SERVIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Moniteur d'atelier en milieu protégé	441	1 monitrice d'atelier										
CAFDES	532									1 CDS		
Educateur spécialisé	1226							1 personnel éducatif				
Contrat apprentissage				1 apprenti		1 apprenti						
Chef de service	161		1 CDS									
Acompagnement RAE "différent et compétent"	72	1 monitrice d'atelier										
Fonction tutorale	40			2 éducatrices								
Premiers secours en santé mentale	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 psychologue du travail		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités des troubles psychiques	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 psychologue du travail		
Autodétermination et pratiques professionnelles	14		1 directeur 1 éducatrice 1 CDS 3 moniteurs d'atelier		1 moniteur éducateur 1 éducatrice	1 apprenti 2 AMP 1 psychologue 1 éducateur 2 monitrices éducatrices 1 CDS 1 DA	1 éducatrice 1 AMP 1 arthérapeute 1 animatrice					
Formation initiale SST	14											3 salariés
Le conflit de loyauté	21			2 éducatrices					3 éducateurs 1 psychologue du travail 1 CESF		2 éducateurs	
Formation Accompagnement au parcours RAE	72		1 monitrice d'atelier									
Mettre en place et animer un partenariat durable en promotion de la santé	14			2 éducatrices								
Analyse des pratiques professionnelles		1 professionnels	11 professionnels	4 professionnells	4 professionnels	8 professionnels	4 professionnels	5 professionnels	1 professionnel	5 professionnels	10 professionnels	
Sécurité, incendie - extinction	21					19 professionnels						

III. Présentation de l'ESAT PEP GIENNOIS

Situé à Dampierre-en-Burly, dans la zone horticole du Domaine des Noues, L'ESAT PEP GIENNOIS accueille sur son site, deux Etablissements :

- L'ESAT PEP GIENNOIS
- L'Entreprise Adaptée « La Noue du Bois ».

Ils accompagnent, tous deux, des adultes en situation de handicap avec des profils différents, notamment sur leur degré d'autonomie.

L'ESAT PEP GIENNOIS a ouvert ses portes en octobre 1988 avec pour seule activité, l'horticulture. Il a ensuite diversifié ses activités pour répondre aux nouveaux besoins des usagers. Sa capacité d'accueil est de 64 places. (dernier agrément : 02/12/2009)

L'ESAT PEP GIENNOIS exerce ses activités sur différents sites :

- A Dampierre : les activités horticoles, conditionnement (petite section), entretien de Jardins Espaces Verts, ainsi que des prestations de services.
- A Gien : une activité blanchisserie.

L'Etablissement intervient également chez différents partenaires dans le cadre de mise à disposition individuelle, collective ou encore de prestations de services (Hutchison, CNPE...).

L'offre de service présentée dans le projet d'Etablissement de l'ESAT PEP Giennois a pour objectif de répondre, au mieux, aux besoins émis par les personnes accompagnées. Une équipe pluridisciplinaire composée de la Direction, de Moniteurs d'Atelier, d'une Educatrice Spécialisée et d'une Psychologue se mobilise pour offrir aux personnes accompagnées des activités diverses à caractère professionnelles ainsi qu'un soutien médico-social en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Sa mission consiste, avec l'aide de ses partenaires externes, à coordonner des actions pour :

- Fournir une activité professionnelle adaptée, évaluée et réajustée,
- Offrir une formation au poste de travail,
- Favoriser le développement des compétences et leurs diversifications ou le maintien des acquis,
- Assurer la protection et la sécurité,
- Assurer la prévention et veiller au suivi médical,
- Favoriser l'accès aux activités ludiques, culturelles, sportives, sociales,
- Proposer un soutien psychologique ou répondre à une demande de ce type,
- Accompagner la personne dans ses relations avec son environnement, à sa demande ou avec son accord lorsque cela s'impose,
- Responsabiliser la personne dans la perspective d'une plus grande autonomie.

IV. Ressources humaines

Les Moniteurs d'Atelier ainsi que l'ensemble des salariés de l'Etablissement ont, au cours de l'année 2024, participé aux formations suivantes :

- Analyse Thématique de la Pratique Professionnelles, 2h une fois par mois avec une intervenante de l'Association Format Santé
- Une journée inter ESAT Associatif le 25/01/24 sur la transformation des ESAT.
- Une formation auto-détermination commune avec des personnes accueillies de l'ESAT, des salariés et des usagers d'autres structures du Giennois. (FH, SAVS, FJV/SSO)
- Une journée de formation sur le Logiciel Unique de l'Usager : Ogirys
- Une formation au mandat de CSE pour un salarié
- La formation de renouvellement des habilitations électriques pour 5 salariés (2h)
- Une formation « Cheffe de Service des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux » pour une salariée.

Au cours de l'année 2024, la direction de l'ESAT PEP GIENNOIS a entrepris une réorganisation significative du fonctionnement de l'Etablissement, touchant à la fois :

- L'organisation des activités (horaires des usagers et des salariés)
- La planification des réunions d'équipe
- L'intégration de temps de préparation, hors contact du public, permettant d'appréhender au mieux l'accompagnement des travailleurs.

Cette réorganisation a été menée de manière concomitante, à partir de la mise en œuvre d'un nouvel accord associatif, sur le temps de travail.

La direction a donc procédé aux modifications suivantes :

- Evolution des horaires de travail pour les personnes accueillies à l'ESAT et les Moniteurs d'Ateliers, dans le respect des 35h/hebdomadaire
- Réaménagement des emplois du temps des Moniteurs d'Atelier, afin d'identifier des temps de préparation individuels. (temps hors contact public)
- Révision des plannings de réunion permettant à l'équipe pluridisciplinaire de se réunir 2 heures chaque semaine, en ayant pour objectif d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>0</i>
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>3.28 %</i>
<i>Taux de rotation du personnel</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	<i>1 psychologue</i>
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	<i>0</i>
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	<i>11 (Formation Logiciel Unique de l'Usager)</i>

Commentaires : /

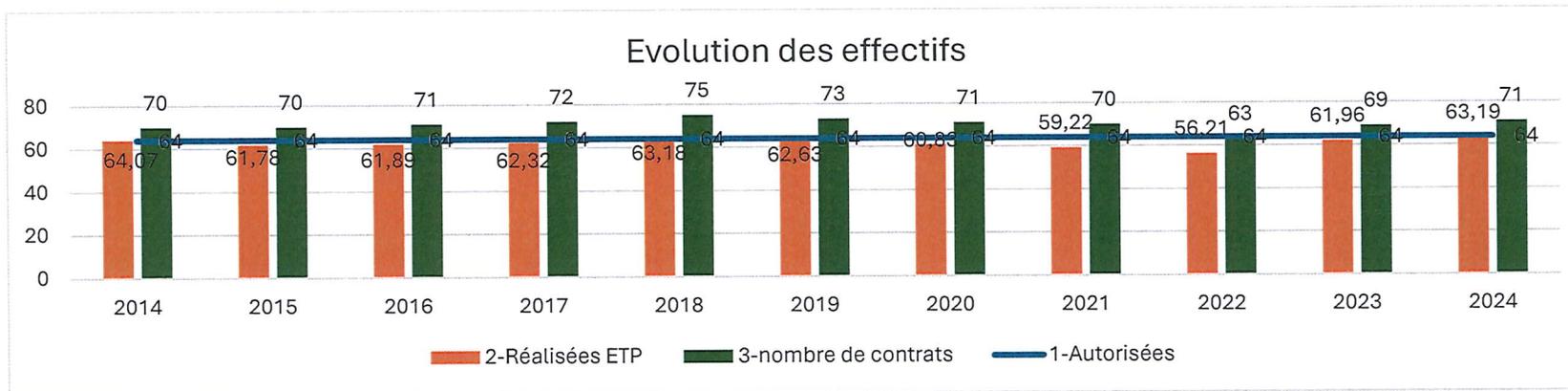
V. Activité et accompagnement des personnes

-Les effectifs des travailleurs au 31/12/2024

Au 31 décembre 2024, l'effectif des personnes accompagnées est de 63.19 ETP pour 71 contrats. L'Etablissement a enregistré, l'entrée de 5 personnes au cours de l'année 2024, représentant : 5 ETP

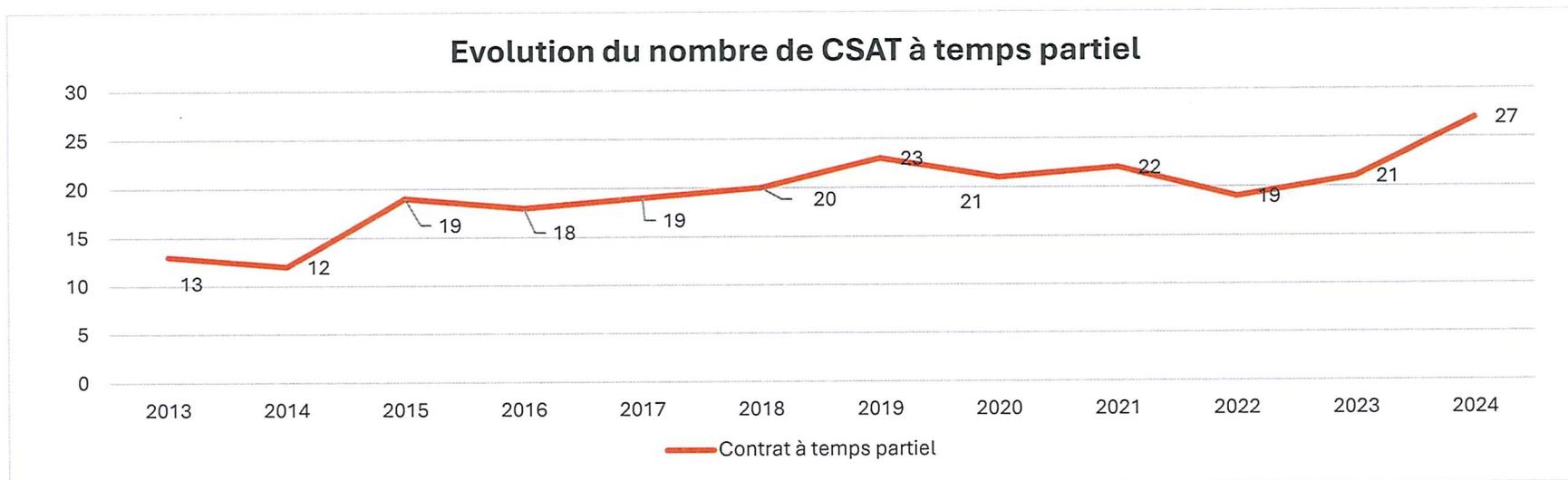
3 personnes sont sorties au cours de l'année 2024, représentant 1.7 ETP :

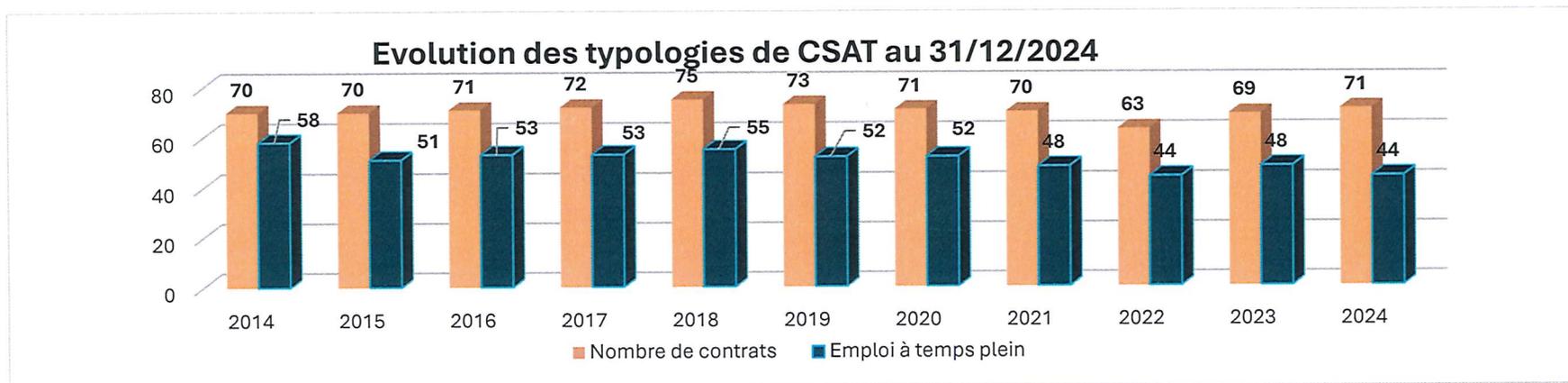
- 1 réorientation en foyer de vie de jour
- 2 sorties pour raisons de santé, sans autre accompagnement médico-social



Types de contrats :

L'Établissement a également accompagné 6 personnes, à la suite de demandes de réaménagement de temps de travail, portant à 27, le total des personnes accueillies, à temps partiel, pour cette année 2024.

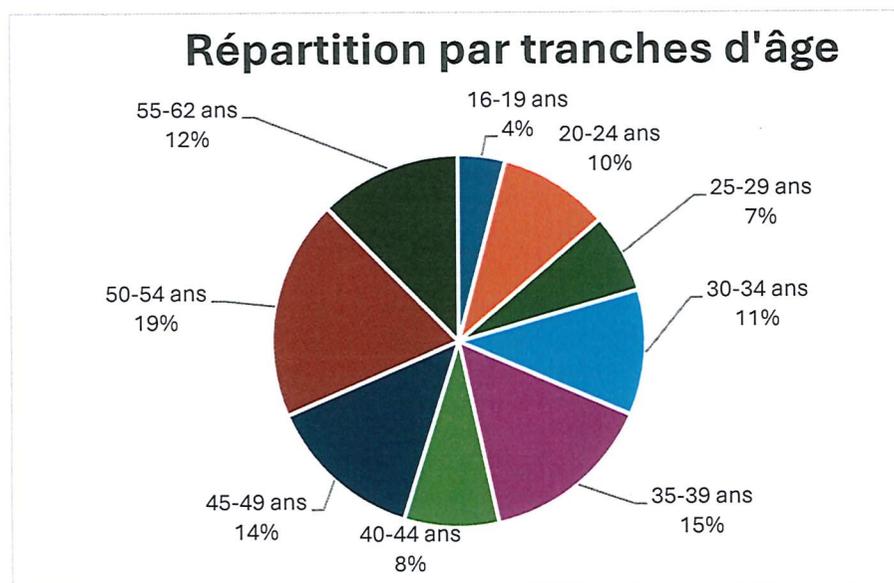




II- Typologie des personnes accompagnées

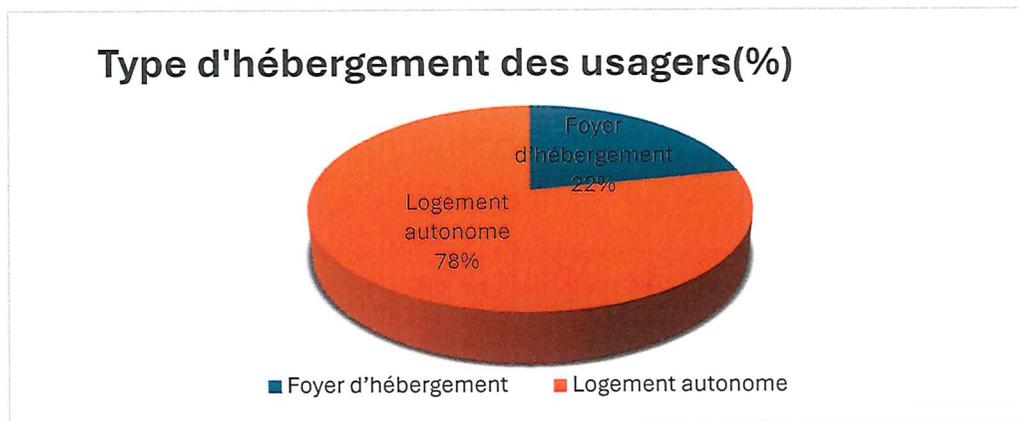
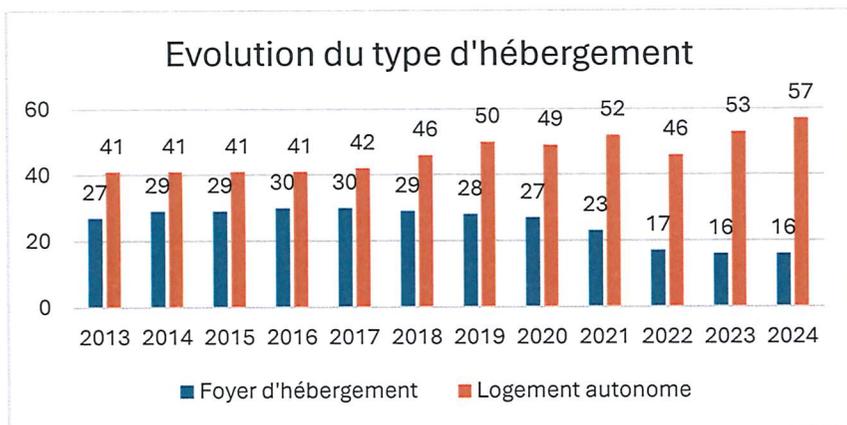
A) Répartition par tranches d'âge :

L'âge moyen des personnes accompagnées sur l'année 2024 est de : 40.67 ans. Il est en diminution par rapport à l'année 2023, notamment avec l'admission de « jeune adulte ». Malgré tout, 45.2 % des personnes accompagnées sont âgées de plus de 45 ans (senior). Ce facteur est pris en compte dans le cadre de l'accompagnement quotidien.



B) : Le type d'hébergement

Les personnes accueillies à l'ESAT vivent majoritairement en logement autonome pour 78%, en foyer d'hébergement pour 22%. On observe, d'année en année, que les personnes accompagnées souhaitent s'installer dans un hébergement en autonomie, le plus souvent avec un accompagnement par le biais d'un SAVS.



C) La typologie de Handicap

Au sein de l'Établissement, elle se décline comme suit :

- 79.45 % déficience intellectuelle
- 8.22 % de problèmes comportementaux
- 9.59 % des personnes accompagnées porteuses de handicap psychique et ou relevant de la psychiatrie
- 1.37 % de trouble visuels
- 1.37 % trouble du langage

La part des personnes présentant des troubles psychiques est en augmentation chaque année. Des formations sont régulièrement proposées afin de former les équipes à ce nouveau type de pathologie. La psychologue de l'Établissement poursuit le travail en réseau tant avec le CMPA qu'avec la clinique du Pont de Gien.

D) Mesures de protection

Les personnes accompagnées bénéficiant d'une mesure de protection sont au nombre de 41, ce qui représente 56.16 % de l'effectif.

- 35 personnes sous mesure de curatelle (14 simples et 21 renforcées)
- 6 personnes sous mesure de tutelle.

Des liens réguliers sont entretenus avec les mandataires dans l'objectif de mieux accompagner les personnes au quotidien (gestion du budget) ainsi que dans certains de leurs projets. (Passage de permis, achats particuliers, diminution du temps de travail...)

III- Les modalités d'accompagnement des personnes accompagnées.

A) P.A.P, modalités d'élaboration et suivis.

Les Projets d'accompagnement personnalisés sont réalisés annuellement. Ils sont aujourd'hui élaborés et suivis, informatiquement dans le cadre du Dossier Unique de l'utilisateur (Ogirys).

Afin de rendre possibles la bonne appropriation ainsi qu'un suivi efficient de cet outil, l'Etablissement recherche la pleine participation des personnes accompagnées et de leurs familles. Aussi, la personne bénéficie de deux espaces dissociés lui permettant d'élaborer son Projet d'Accompagnement Personnalisé :

- Préparation du PAP :

Dans un premier temps, la personne accompagnée rencontre son Moniteur d'Atelier référent pour effectuer le bilan du précédent P.A.P (Analyse, réalisation ou non, des objectifs fixés ; difficultés rencontrées...). Une fois ce bilan établi, ils « dessinent » conjointement le nouveau projet. Ces premiers échanges concernent l'aspect professionnel : formation qualifiante, démarche de reconnaissance de compétences, changements d'atelier, baisse du temps de travail, stages.... L'ensemble de ces informations sont ensuite consignées dans un document « PAP » unique par le Moniteur d'Atelier.

- Présentation du PAP :

Dans un second temps, la personne accompagnée est invitée à présenter son projet devant l'équipe pluridisciplinaire regroupant son Moniteur référent, la Cheffe de Service, et si besoin, l'Educatrice Spécialisée et la Psychologue. D'autres personnes (membre de la famille, tuteur/curateur...) peuvent également être conviées à cette réunion, à la demande ou avec l'accord de l'utilisateur.

Les besoins professionnels et médico-sociaux sont alors présentés et débattus si nécessaire. De manière consensuelle ou après arbitrage de la Cheffe de Service, divers objectifs d'accompagnement sont déterminés. Ils peuvent être d'ordre professionnel (stage, formation, développement de compétence...) ou encore médico-social (demandes d'orientation en SAVS, inscription à des activités de loisirs, demande d'ouverture d'une mesure de protection juridique, mise en place d'un stage en Foyer d'hébergement, inscription à des séjours de vacances...).

-Validation du PAP :

Les objectifs fixés sont alors inscrits par la Cheffe de service dans le document « PAP » et validés par la personne accompagnée (objectif réinscrit dans un avenant au contrat d'aide et de soutien par le travail, signé par la personne ou son représentant légal).

L'Etablissement organise trimestriellement une réunion avec chaque Moniteur, lors de laquelle, est évoqué l'avancement des projets des personnes accompagnées.

B) L'activité professionnelle :

-Le soutien professionnel et technique

Des thématiques de soutien professionnel individuel ou collectif se dégagent et trouvent majoritairement leurs origines dans les demandes formulées par les personnes accompagnées (via les P.A.P). C'est l'occasion pour les personnes accompagnées de développer leurs savoir-faire et de nouvelles techniques.

Des actions de soutien sont également pensées au regard des nécessités de production : nouveau matériel, nouveau client, « commande exceptionnelle » ...

-La mise en place de stages

Certains travailleurs manifestent, dans le cadre de l'élaboration du PAP, le souhait de réaliser des stages vers d'autres Etablissements médico-sociaux, ESAT ou en milieu ordinaire. Les motivations sont diverses :

- Découverte d'une nouvelle activité de production,
- Développement ou diversification de compétences techniques (comparer les procédés de production, en découvrir de nouveaux...),
- Souhait de rompre avec les habitudes et découvrir un nouveau contexte de travail (changement de lieu, d'équipe, de rythme...),
- Réalisation de stages dans le cadre d'une démarche de reconnaissance de compétences professionnelles (RAE, VAE...)

Ces stages sont ainsi vécus comme des temps et des espaces de développement professionnel et/ou personnel. Ils peuvent se dérouler en entreprise, dans les collectivités, dans des Etablissements du secteur médico-social ou dans d'autres ESAT. Pour d'autres, des aménagements professionnels sont nécessaires pour servir le projet global de la personne accompagnée et le maintenir en situation de travail de manière plus adaptée (entrée dans le monde du travail, épanouissement personnel, départ progressif vers une fin d'activité professionnelle...).

Pour cette année 2024, un total de 19 stages ont été mis en place et ont permis aux personnes accompagnées qui le souhaitaient, d'expérimenter le travail dans un autre environnement :

- 7 stages ont eu lieu dans des structures dépendantes du milieu ordinaire dont, 3 dans le cadre du « Duo Day ».
- 3 stages dans d'autres ateliers au sein même de l'ESAT PEP GIENNOIS.
- 9 stages en Section Semi-Occupationnelle

C) L'action médico-sociale

L'accompagnement médico-social se décline par différentes actions individuelles et/ou collectives, coordonnées et garanties par la Cheffe de Service, en collaboration avec l'Educatrice Spécialisée de l'Etablissement (0,25 ETP).

Les besoins et demandes sont très majoritairement exprimés par les personnes accompagnées lors de l'élaboration ou de la réactualisation du Projet d'Accompagnement Personnalisé. (PAP) Pour répondre à ses besoins médico-sociaux, L'ESAT PEP GIENNOIS met en place des actions en interne et/ou sollicite l'interventions de professionnels et/ou de partenaires.

En interne, cet accompagnement médico-social se décline à travers :

-Le soutien psychologique :

La psychologue de l'Etablissement intervient sur l'ESAT à hauteur de 0,25 ETP. Elle propose, aux personnes accompagnées qui le désirent, un soutien psychologique individuel pour leur permettre de mieux appréhender les problématiques personnelles, en lien avec le travail, de s'approprier leur histoire de vie et de mettre en mots leurs émotions.

Pour ce faire, la psychologue seule ou en binôme avec l'Educatrice Spécialisée reçoit les personnes accompagnées, dans son bureau à l'ESAT ou dans des espaces dédiés, lorsque les équipes sont mises à disposition chez nos partenaires extérieurs (ex : atelier conditionnement).

Les interventions de la psychologue au sein de l'équipe médico-sociale sont diverses : temps d'échanges avec les professionnels en réunion d'équipe, mise en place de temps professionnels avec les moniteurs d'ateliers pour échanger sur les accompagnements, participation aux groupes de parole et certaines réunions de l'équipe de direction.

Au 31 décembre 2024, 48 travailleurs ont pu bénéficier d'entretiens de soutien psychologique, dont 34 travailleurs en suivi régulier et 14 travailleurs en suivi ponctuel.

Ils se répartissent de la manière suivante selon les indicateurs non-exhaustifs listés ci-dessous (certains entretiens abordent plusieurs thématiques) :

- **83** entretiens menés **en lien avec la maladie psychique** – aide à la gestion des symptômes liés à une problématique psychique (troubles anxieux, symptômes dépressifs, troubles du spectre de la schizophrénie, troubles de la personnalité, etc.) – aide à l'expression et à la gestion des émotions.
- **159** entretiens concernant des difficultés sur **l'espace de travail**, d'ordre relationnel, affectif ou cognitif
- **184** entretiens concernant **le cadre de l'environnement familial**.

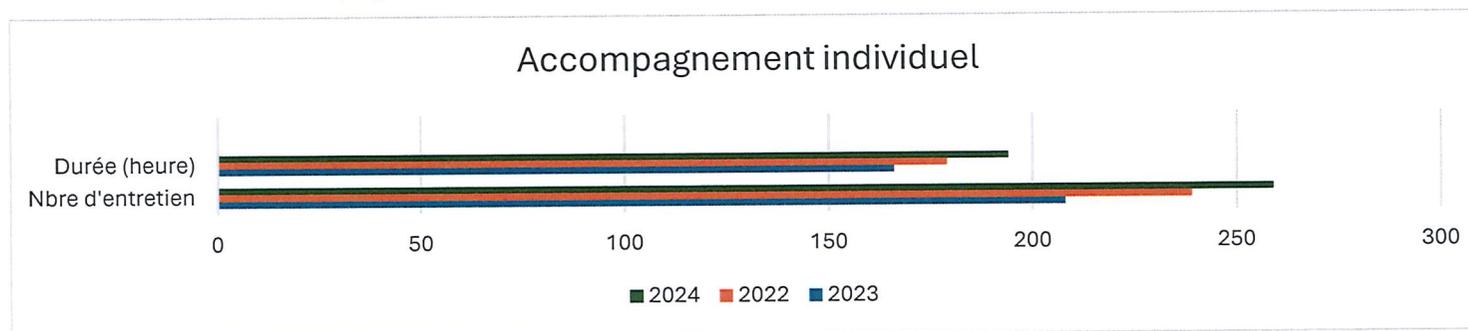
Au-delà de ces accompagnements individuels et dans certaines situations, la psychologue peut être amenée à prendre contact avec des partenaires extérieurs afin de relayer les situations. Cela permet d'assurer la continuité et la cohérence des accompagnements sur le plan thérapeutique. En 2024, **12 situations de travailleurs** ont nécessité de se tourner **vers des partenaires extérieurs** :

- Pour les orienter vers une prise en charge plus spécialisée,
- Pour se coordonner avec les partenaires sur l'accompagnement, et/ou faire du lien sur des événements particuliers.
(Ex. auprès des CMP, des médecins psychiatres, des médecins traitants, associations, SAVS, GEM, etc.)

- Accompagnement individuel :

Au cours de l'année 2024, l'Educatrice Spécialisée a mené, **259 entretiens individuels**, lors desquelles, elle a rencontré **45 personnes** sur les 73 qui sont accompagnées dans les effectifs. Ils se déclinent de la façon suivante :

- 22 ont bénéficié d'un accompagnement ponctuel. (< ou = à 3 rendez-vous dans l'année)
- 8 ont bénéficié d'un accompagnement régulier. (de 3 à 7 rendez-vous dans l'année)
- 15 ont bénéficié d'un accompagnement soutenu. (plus de 7 rendez-vous dans l'année)



Ses accompagnements individuels ont porté plus particulièrement sur :

- Difficultés au travail (relationnelles, conflits mobilisation au travail...)
- Démarches administratives de soin... (courrier pour le changement de médecin, Rendez-vous médicaux...)
- Fiche d'objectifs en fonction de la situation et des difficultés rencontrées au travail pour la personne
- Travail sur l'heure, gestion du budget
- Point avec les partenaires (UDAF, PMI...)
- Suivi concernant les conduites addictives...
- Réflexion autour de la construction d'un planning blanchisserie pour favoriser l'autonomie...
- Stages en Milieu Ordinaire
- Stages pour changement d'ESAT

Au cours de l'année 2024, les demandes individuelles de stage (milieu ordinaire, Duo Day, autres ESAT, autres ateliers de l'ESAT) ont continué d'occuper une place prépondérante dans l'activité de l'Educatrice Spécialisée, présente à temps partiel (lundis et mardis). La Cheffe de Service a, quant à elle, assuré la continuité du service sur la fin de semaine afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées et assurer la relation avec les partenaires sociaux et médico-sociaux (Foyer d'hébergement, CMPA, SAVS, Maison du Département, tuteur/curateur, famille, auto-école...).

<i>Indicateurs communs</i>	<i>2024</i>
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	/
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	2 (direction)
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100%

<i>Structures concernées</i>	<i>Indicateurs spécifiques</i>	<i>2024</i>
<i>ESAT</i>	<i>Taux de travailleurs ESAT intégrant le milieu ordinaire (dont double contrat).</i>	6
<i>EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAMEs</i>	<i>Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire</i>	0

Commentaires :

Au cours de l'année 2024, 5 personnes accompagnées par l'ESAT PEP Giennois ont pu bénéficier d'une PMSMP, dont 3 d'entre elles ont également pu expérimenter le travail en milieu ordinaire au travers la journée du Duo Day.

Une personne accompagnée par l'ESAT PEP GIENNOIS a sollicité une suspension de son CAST durant 2 mois au cours de l'année 2024, afin d'honorer un Contrat de travail à Durée Déterminée dans une structure hospitalière de la région.

I- Participation et consultation de la personne accompagnée :

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	14 mars 2024
Nombre de réunions	3
Dates des réunions	16/05/24 – 19/09/24 – 12/12/24

- Instance Mixte

Date de la dernière élection	11/12/2024
Nombre de réunions	1
Dates des réunions	11/12/24

- Groupe de parole

Date de la dernière élection	Participation de l'ensemble des personnes accueillies à l'ESAT PEP GIENNOIS
Nombre de réunions	3 fois par an pour chaque atelier
Dates des réunions	Horticulture : 30/01/24 – 09/07/24 – 19/11/24 JEV :13/02/24 – 09/07/24 – 19/11/24 Blanchisserie : 27/02/24 – 18/06/24 – 12/11/24 Conditionnement ESAT : 12/03/24 – 09/07/24 – 19/11/24 Conditionnement HUTCHINSON : 26/03/24 – 16/06/24 – 12/11/24 (Annulé)

L'Etablissement a mis en place une séance (1h30) de sensibilisation à la notion d'auto-détermination pour l'ensemble des personnes accompagnées. Celle-ci a été organisée et animée par l'Educatrice Spécialisée de l'ESAT. L'objectif de cette sensibilisation était de permettre aux personnes de mieux appréhender cette notion d'auto-détermination et de pouvoir, par la suite, choisir de participer, ou non, à une formation sur l'auto-détermination.

22 personnes accompagnées et 8 salariés de l'ESAT ont ainsi pu participer, de manière commune et avec d'autres Etablissements Médico-sociaux du Giennois, à une formation sur l'auto-détermination. Un moment de partage très riche et qui a considérablement fait évoluer les postures de chacun et les relations existantes entre Moniteurs et personnes accompagnées.

La Cheffe de Service a reçu à 8 reprises, au cours de l'année 2024, des familles et/ou des représentants légaux en entretiens, soit près de 14 heures. Des moments d'échanges et de construction autour des projets de personnes et des prestations délivrées au sein de l'ESAT.

<i>Indicateurs communs</i>	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	8 salariés dont 2 de direction et l'ES
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	22 sur 74
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

II- Qualité et évaluation :

- Actions mises en place pour l'amélioration continue :
L'évaluation de l'établissement se déroulera en 2026, l'auto-évaluation sera mise en œuvre fin 2025.

- Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	2	Réunion Directeur / réunion de pole / Réunion plénière

- Plaintes et EI :

Type de Plaintes et Evènements Indésirables	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

- Plaintes et EI : Un processus explicitant les procédures à suivre dans les situations de plaintes et d'EI est en cours de finalisation au niveau de l'association. La culture de la déclaration écrite des dysfonctionnements et plaintes reste donc à développer. Sur l'année 2024, les dysfonctionnements et plaintes orales ont été traités en réunion d'équipe ou/et par la direction.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	61% des salariés : Les moniteurs, l'éducatrice spécialisée et la psychologue

III- Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Sorties.

Dans une perspective d'ouverture vers l'extérieur et d'intégration sociale, l'Etablissement a participé, au cours de l'année 2024, aux évènements suivants :

- Une journée ARPEP le 06 février 2024. 12 personnes accompagnées et 2 Moniteurs d'Atelier ont participé à cette journée organisée par les PEP de manière régionale sur le thème de la transformation des ESAT. (Ateliers d'information sur les évolutions et les nouveaux droits des usagers)
- Une journée Olymp'PEP le 20 mars 2024. 9 personnes accompagnées et 1 Moniteur d'Atelier ont participé à cette journée sportive (Atelier et défis sportifs) organisée par l'ADPEP 45.
- Une journée à Chambord le 18 avril 2024. 2 personnes accompagnées et 1 Moniteur d'Atelier ont participé à cette journée festive organisée de manière régionale par l'ARECO sur le thème de « La RAE : Un outil pour accompagner le plan de transformation du secteur » (Ateliers sur l'inclusion, l'auto-détermination et les parcours professionnels)
- Une journée MSA à Artenay le 26 septembre 2024. 3 personnes accompagnées et 1 Moniteur d'Atelier ont participé à cette journée organisée par la MSA sur le thème de la prévention des risques professionnels en activité Jardins et Espaces verts.
- Une cérémonie d'honneur aux sportifs le 04 septembre 2024. 5 personnes accompagnées ont assisté et été mises à l'honneur pour leurs résultats sportifs en pétanque adaptée au niveau départemental et régional, lors de cette cérémonie organisée par l'ADPEP 45.
- Une journée festive au Bowling de Saran le 11/01/24. L'ensemble des personnes accompagnées et des salariés de l'ESAT PEP GIENNOIS et de l'Entreprise Adaptées « La Noue aux Bois » ont participé à cette journée festive : repas/karaoké et parties de bowling.

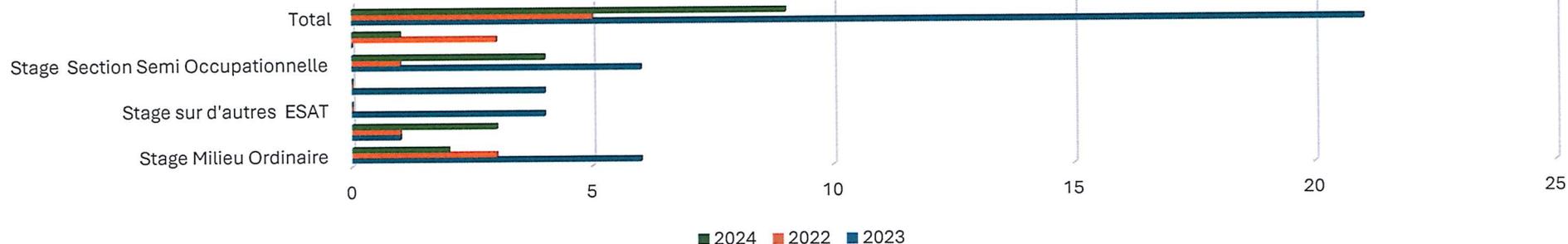
- Travail avec le D.I.D.E.

Dans le cadre de notre accompagnement professionnel, nous travaillons en collaboration avec le Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi (DIDE), créé en 2021. Celui-ci a pour mission de promouvoir, permettre l'accès et le maintien dans l'emploi ordinaire de personnes en situation de handicap, qu'elles soient accompagnées ou sortantes d'un Etablissement ou service des PEP 45. Il accompagne ainsi toute personne en situation de handicap, âgée d'au moins 16 ans, ayant, à court terme, un projet d'inclusion professionnel en milieu ordinaire ou nécessitant un soutien pour être maintenue dans l'emploi.

Trois demandes d'accompagnement par le DIDE avaient été recensées, fin d'année 2023 et devaient débiter au cours de l'année suivante. Seul un accompagnement a réellement été mis en place au cours de l'année 2024, les deux autres projets ayant été différés à la demande des personnes accompagnées.

Mise en situation des usagers dans le cadre de leurs parcours :

MISE EN SITUATION - EXPERIMENTATION DES USAGERS



- Les formations :

L'Établissement s'inscrit dans une volonté de promouvoir la formation à destination des personnes accompagnées. A cet effet, il cotise auprès de l'OPCO Santé. L'Établissement a poursuivi son partenariat avec « Emergence » qui réalisent des formations relatives au maintien des acquis professionnels. Les formateurs interviennent dans une salle mise à disposition par l'Établissement auprès de groupe de 6 à 7 usagers, à raison d'une douzaine de séances par sessions. En 2024, ces derniers ont pu bénéficier des formations suivantes :

- « Mathématique et Français » pour 9 personnes accompagnées
- « Visa numérique », pour 14 personnes accompagnées
- « Code de la Route » pour 12 personnes accompagnées

- Le dispositif « Différent et Compétent »

Depuis 2009, l'Établissement s'investit dans le développement de ce dispositif en région Centre, porté par l'association ARECO (Associations gestionnaires de la région centre Val de Loire). Ce dispositif national permet aux personnes accompagnées en ESAT d'entrer dans une logique de parcours professionnel via l'obtention d'une R.A.E (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience). Il leur permet de valider leurs compétences, de trois manières différentes :

- La première, dans le cadre d'un jury interne (jury composé du Directeur d'Établissement et d'un professionnel du secteur visé).
- La seconde dans le cadre d'un jury externe (un membre de l'Education Nationale ou de la Chambre de l'Agriculture + un directeur d'établissement).
- La troisième dans le cadre d'un jury Externe + Stage (membres du jury identique, mais avec l'obligation d'effectuer un stage de quatre à six semaines en milieu ordinaire)

Le moniteur, préalablement formé au dispositif RAE, est chargé d'accompagner la personne « candidate » dans son projet. Cela représente en moyenne, vingt heures d'accompagnement par candidat. Le moniteur intervient tout au long du processus :

- Tant sur la préparation écrite (référentiel métier, rédaction explicative, prise de photos...)
- Que sur la préparation orale (présentation orale du dossier, organisation de jury blanc, organisation et passage devant le jury blanc...) du dossier.

Le souhait de s'engager dans ce dispositif est évoqué et validé par la personne accompagnée, lors de son PAP, puis dans un second temps, auprès de la direction de l'Etablissement.

Sur l'année 2024, 2 personnes accompagnées ont présenté avec brio leurs compétences dans le cadre de ce dispositif RAE. Ils se sont vu remettre leurs attestations lors d'une cérémonie regroupant l'ensemble des lauréats de la région Centre Val de Loire à Châteauroux.

- **Le travail hors-murs : convention de mise à disposition, prestations en entreprise :**

Dans une volonté de favoriser l'accueil des personnes accompagnées en milieu ordinaire de travail, l'Etablissement met en place des conventions de mise à disposition ou de prestation de services avec certaines entreprises. Cette démarche permet aux bénéficiaires de découvrir l'entreprise dans un cadre « sécurisé » (La personne accompagnée dépend toujours de l'ESAT, présence possible d'un moniteur d'Atelier) mais également d'appréhender de nouveaux modes de production ou encore, de nouvelles exigences.

Depuis, près de 15 ans, l'Etablissement permet à des personnes accompagnées, dans le cadre de ses activités permanentes, d'expérimenter le travail dans le « milieu ordinaire » :

- 17 usagers, accompagnés par 2 monitrices, exercent quotidiennement une activité de conditionnement au sein de l'entreprise d'une entreprise à BRIARE.
- 3 usagers, réalisent, en toute autonomie, des prestations de déchetterie, de livraison de colis, d'approvisionnement de papier, d'approvisionnement d'eau et de distribution de vêtement au sein d'une entreprise de Dampierre.

- **L'accueil de stagiaires**

Les stagiaires sont très majoritairement accompagnés sur l'ESAT par d'autres Etablissements, services ou associations du secteur médico-social (IME, IMPro, foyers de vie, autres ESAT, CMPA, associations d'insertion...). Leurs objectifs sont les suivants :

- Découverte du travail en milieu protégé,
- Évaluation des capacités professionnelles et d'adaptation (à un nouvel environnement, à une nouvelle équipe...),
- Découverte d'un secteur d'activité spécifique....

Quel que soit l'objectif de base, ces stages permettent aux personnes impliquées, d'affiner ou de déterminer leur projet d'orientation professionnelle et de vie.

Chaque demande de stage est étudiée par la Cheffe de Service qui élabore un planning d'accueil de stagiaires en tenant compte de la saisonnalité des activités. A l'issue de chaque stage, un bilan est réalisé avec les différents protagonistes et un écrit est remis aux stagiaires pour lui permettre de construire son parcours professionnel.

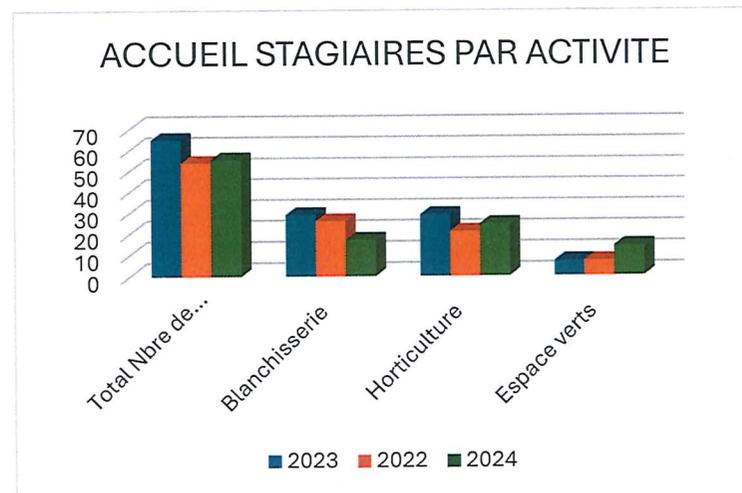
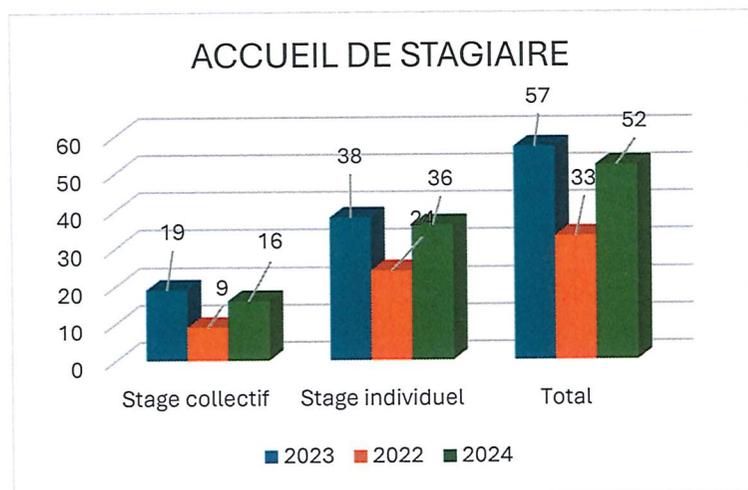
L'Etablissement propose également des accueils collectifs. Ces derniers permettent aux stagiaires, encadrés de leur éducateur, de découvrir le milieu du travail protégé. Ce temps de découverte permet également d'évaluer le comportement des stagiaires face au travail et de confirmer ou non leur orientation. A l'issue de

chaque stage, un bilan collectif est réalisé avec l'équipe éducative et les stagiaires. Un écrit est remis aux stagiaires ainsi qu'à l'établissement afin de permettre à chacun de construire son parcours professionnel.

Pour l'année 2024, l'ESAT a accueilli 52 stagiaires, dont 1 accueilli en stage collectif, soit 55,5 semaines, représentant 278.5 jours d'accueil.

Ces stages ont été organisés sur les activités suivantes :

- 17 semaines en blanchisserie.
- 24.5 semaines en horticulture,
- 14 semaines en espaces verts



En 2024, l'Etablissement a accueilli 4 stages « collectifs » avec une mise à disposition du plateau technique.

- 3 jeunes de l'IME de GIEN ont été accueillis sur l'atelier Blanchisserie pour une durée de 7 jours.
- 5 jeunes l'IME de GIEN ont été accueillis sur l'atelier Horticulture, pour une période de 14 jours.
- 1 personne du dispositif ASTUS a été accueillie sur l'atelier Horticulture, pour une période de 1 journée.
- 7 jeunes du DAME de MONTARGIS ont été accueillis sur l'atelier Horticulture pour une période de 17 jours.

<i>Structures concernées</i>	<i>Indicateurs spécifiques</i>	<i>2024</i>
ESAT	Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)	10

IV- Synthèse et perspectives

L'année 2025 permettra de finaliser les projets en cours ou d'en intégrer de nouveaux tels que

- L'accès au numérique dans le cadre d'un projet FATESAT (en cours)
- L'utilisation de la GED
- Le développement de l'expérimentation en milieu ouvert
- La formation du personnel en lien avec l'évolution des publics
- Le développement de l'Instance Mixte créée en 2024
- La Mise en œuvre de l'évaluation qualité :
 - La révision des outils de la lois 2002-2
 - La mise en place de l'auto-évaluation
- Le développement du SIRH 2025